

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

KATA (Division 1 & 2)

INDIVIDUEL et ÉQUIPE

JUNIORS - SENIORS - PARA KARATÉ et VÉTÉRANS

Dimanche 14 Janvier 2024

Lieu : PALAIS DES SPORTS DE SAINT-NAZAIRE – AVENUE LEO LAGRANGE
44600 SAINT-NAZAIRE

BILLETTERIE : 4 euros*

*Gratuit pour les moins de 12 ans et sur présentation de la carte fédérale pour les Dirigeants et Professeurs



DATE LIMITE INSCRIPTION : Lundi 08 Janvier 2024

HORAIRES DES CONTRÔLES :

Contrôle	Catégorie
08h45 à 09h00	JUNIORS FEMININS
09h15 à 09h30	JUNIORS MASCULINS
09H45 à 10H00	SENIORS FEMININS
10H15 à 10H30	SENIORS MASCULINS
10H45 à 11H00	EQUIPES
11H15 à 11H30	PARA - VÉTÉRANS

Chaque compétiteur PARA KARATE doit présenter un formulaire de notification MDPH.

DEBUT DE LA COMPETITION 09H15- BRIEFING DES COACHS 09H

REMISE DES MEDAILLES : A la fin de chaque catégorie

AUTORISATION À PARTICIPER : Les compétiteurs qualifiés au Championnat Départemental.

INSCRIPTIONS : Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la Ligue Régionale et ensuite à valider par les clubs.

NATIONALITÉ - La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée. Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

SURCLASSEMENT : Possible dans la catégorie d'âge supérieure

Championnat Régional Kata PARA KARATÉ

Ligue des Pays de la Loire

Le 14 Janvier 2024

Prérequis : - Être en situation de handicap et avoir un taux de handicap égal ou supérieur à 50% justifié par un document de la M.D.P.H.

- Justifier de deux licences
- Avoir un certificat médical à la pratique du karaté

Deux catégories :

1. **Handisport** : handicap moteur
 - a. Karatéka en fauteuil roulant manuel
 - b. Karatéka sans fauteuil
2. **Sport adapté** : handicap mental et psychique
 - a. Karatéka seul
 - b. Karatéka accompagné

Inscription et vérification : 1h avant le début de la compétition.

1. Pour s'inscrire il faut présenter : 2 timbres de licences, un certificat médical et un certificat de la MDPH justifiant le taux de handicap.
2. Est à privilégier en ligne par le club. Le délai de clôture sur place est le 12/03/2022 à compter de 11h30
3. Une inscription manuscrite peut être faite avant la compétition. Venir avec tous les papiers requis dès le début de l'ouverture des inscriptions.
4. Si le sportif, pour son inscription est accompagné, par un représentant légal ou accompagnant, ce dernier devra justifier de son état auprès du responsable para-karaté.

Le coach : L'échauffement sera fait par les coaches des différents clubs.

Il devra porter un survêtement pour le différencier des compétiteurs.

Les familles et/ ou accompagnants devront rester dans les gradins.

Les arbitres :

Les arbitres sont les mêmes que pour les valides et restent juge de leur décision.

Espace de compétition : Pour la catégorie fauteuil, un espace sans tatami sera aménagé.

Repas : Les karatékas ou les accompagnateurs devront prévoir leur repas et leur boisson (*sous réserve des règles sanitaires applicables le jour de la compétition*).

Photos : Lors de la remise de médailles des photos sont faites par la Ligue et/ou pendant la compétition sauf opposition du karatéka ou de son représentant légal. A signaler avant la compétition.

*si une catégorie n'a pas été prise en compte, cette dernière pourra être rajoutée à partir du moment où l'inscription s'est faite dans les délais prescrits.

Exemple : handicap visuel, troubles cognitifs, Syndrome de Down, auditif.

